



Règlement DI 2026

La course :

- La Dordogne Intégrale est organisée par l'association Argentat Dordogne CK.
- La Dordogne Intégrale 2026 aura lieu le 09 mai 2026. Le départ sera donné à 6h30 sur les quais d'Argentat sur Dordogne (19)
- Suivant les conditions (météo, niveaux d'eau ...), les participants seront prévenus par mail d'un potentiel changement (lieu de départ, zone de ravitaillement, réduction du parcours voire annulation de la course).
- L'arrivée a lieu à Castelnaud-la-Chapelle (24) devant le club de canoë-kayak.
- La course fait 127km.
- Il y a deux barrières horaires :
Ravitaillement 3 – km85 : Souillac 16h
Ravitaillement 4 – km105 : Carsac-Aillac 18h30.
Les embarcations ne peuvent pas repartir de ces points après ces horaires.
- Toute embarcation propulsée à l'aide d'une ou plusieurs pagaies est autorisée à concourir.
- Il sera toléré un seul changement d'embarcation durant la descente, mais en conservant le

même type d'embarcation (uniquement sur une des zones de relais mentionnées dans le River book.

- Passage de relais obligatoire sur les « zones relais » ou points d'eau. Le tracker GPS doit absolument être présent sur l'embarcation après le changement.
- L'épreuve fera l'objet de deux classements distincts : avec et sans relais.
- Obligation de porter secours ou assistance à tout autre participant en danger ou en difficulté. Prévenir l'organisation sur le numéro de sécurité enregistré sur le téléphone avant le départ de course.

Matériel :

- Le retrait des dossards et des trackers GPS est obligatoire. Il s'effectuera au gymnase du Stade Marcel Celles, à Argentat-sur-Dordogne. Le vendredi 8 mai, de 8h à 00h, puis le samedi 9 mai, de 5h à 6h.
- Le port du dossard est obligatoire durant les compétitions, il doit être visible en permanence.
- Toute embarcation doit obligatoirement avoir à son bord le tracker GPS, fourni et allumé par l'organisation au moment du retrait du dossard. Ce tracker doit accompagner l'embarcation du début à la fin de la course. Les pagayeurs en relai doivent être vigilants sur ce point.
- Tout tracker perdu ou non-rendu par un participant sera facturé 50€ à ce dernier.
- Tout participant doit avoir pendant sa course un téléphone en état de marche dans lequel sont enregistrés les 2 numéros Sécurité donnés par l'organisation.

- PORT DU GILET OBLIGATOIRE SUR TOUT LE PARCOURS. (Norme EN393 et Gilets gonflables interdits). Tout compétiteur ne portant pas de gilet sera disqualifié.
- Le port du casque est vivement conseillé.
- Il est obligatoire d'avoir au moins une lampe frontale par embarcation.
- Les LEASHS sont strictement INTERDITS (conformément au règlement sportif de la FFCK et de la FFSurf). Les leashes largables sont toutefois tolérés.
- Il est obligatoire de porter des vêtements adaptés aux conditions météo (textile néoprène conseillé).
- Gobelet réutilisable obligatoire pour accéder aux ravitaillements
- Chaussures fermées vivement conseillées.

Inscriptions :

- Toute personne de plus de 18 ans est autorisée à participer.
- Les personnes de moins de 18 ans peuvent participer si elles sont accompagnées par un adulte ou sous la responsabilité de ce dernier après validation par l'organisateur.
- LICENCE FFCK, FFSURF OU CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE D'UN SPORT DE PAGAIE EN COMPETION OBLIGATOIRE.

- Inscription : <https://in.chronoconsult-inscriptions.fr/dordogne-integrale-2026?currentPage=select-competition>

- Inscription ouverte jusqu'au 01 Mai 2026 ou quand le seuil maximal a été atteint.

- Chaque personne s'inscrivant à la course confirme être en mesure de pouvoir naviguer dans des passages de classe II. Il confirme également connaître le milieu spécifique qu'est l'eau vive ainsi que les dangers inhérents à la navigation.

- Les participants certifient savoir nager par le fait de leur inscription.

- En cas de force majeure pouvant mettre en jeu la sécurité des participants l'organisation peut annuler la course avant et pendant l'événement, ou encore réduire la distance en annulant des tronçons pouvant poser un problème évident de sécurité.

- Dans le cas où le débit de l'eau en jour de course soit supérieur à 150m³/s et que l'organisation n'ait pas obtenu de dérogation préfectorale concernant la navigation des Stand Up Paddle dans ce contexte hydrologique, la participation des SUP à la course sera interdite. L'organisation remboursera les inscrits ou reportera leur participation sur l'année suivante selon leur décision.

- Dans le cas où le débit de l'eau en jour de course soit supérieur à 400m³/s seuls les détenteurs du niveau Pagaie Rouge pourraient encore participer à la course. L'organisation remboursera les inscrits ou reportera leur participation sur l'année suivante selon leur décision.

- Seuls les dossiers complets (règlements/certificats médicaux ou Licences) seront validés.

Classements / Récompenses :

- L'ensemble des trois premiers de chaque catégorie sera récompensé F / H / Mixte, à savoir :

K1 / K2 / SUP1 / SUP2 / V1 / V2 / V6 / Prône / C9 / C1 / C2.

Responsabilité des participants :

- Participer à la Dordogne Intégrale demande une préparation physique et mentale. La participation à la course peut présenter des dangers et les participants sont seuls responsables de leurs actions. Les organisateurs ne sont pas responsables des possibles blessures subies pendant la course, sauf si la blessure est une conséquence directe d'un manque de moyens déployés par l'organisation pour assurer la sécurité des participants.
- Si une personne a besoin d'aide pendant la course il est obligatoire d'en informer l'organisation. Si quelqu'un est en danger il est obligatoire d'appeler directement le 18.

Droit à l'image :

- Le droit à l'image des participants s'inscrit strictement dans le cadre de la loi du 19 octobre 2020 et de l'article 9 du code civil.
- En s'inscrivant à une course de la Dordogne Intégrale, les participants autorisent l'organisation à utiliser leur image dans le cadre de la promotion de l'événement et dans les publications futures concernant ledit événement.

Ravitaillements :

- Des ravitaillements liquides et solides seront mis en place sur les sites suivants (cf River Book) :
Ravito 1 - Pont de Mol (km35)
Ravito 2 – Pont de Gluges (km60)

Ravito 3 – Souillac (km 85)

Ravito 4 – Carsac-Aillac (km105)

- L'organisation se réserve le droit de changer de place les zones de ravitaillement en fonction des conditions du jour de course (météo, niveau d'eau...) et en avertira les participants suffisamment à l'avance.

Tarifs :

- 8 mai 2026 - Semi-marathon en monoplace ou en équipe (prix par personne) : 10€
- 9 mai 2026 - Dordogne Intégrale en monoplace ou en équipe (prix par personne) : 80€